



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 23 mars 2022

## OBJET :

DE-22-03-1-11) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 11 mars 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. CHARDON (pouvoir à M. BONAVENTURE), Mme SERVIAN (pouvoir à M. PITAVY), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme ODDON (pouvoir à Mme SÉGURET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code général de la Fonction publique territoriale du 1<sup>er</sup> mars 2022, et notamment son article L 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 16 décembre 2021 ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services publics et à la réalisation des objectifs municipaux ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 14 mars 2022, ;

## D É L I B È R E

*à la majorité (1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN,)*

ARTICLE I : Décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

# 2022

Grade ou emplois	Postes budgétaires 01/12/2021	création	suppression	Postes budgétaires après mise à jour	dont Nb de postes à temps non complet (TNC)
<b>EMPLOIS AUTRES</b>					
Directeur général des services	1			1	
Directeur général adjoint des services	3			3	
Collaborateur de cabinet	3			3	
<b>sous total emplois autres</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Directeur territorial (en voie d'extinction)	1	1		2	
Attaché hors classe	4			4	
Attaché principal	7	1		8	
Attaché	28	5	4	29	
Rédacteur principal de 1ère classe	6			6	
Rédacteur principal de 2ème classe	17	1	4	14	
Rédacteur	29	1	2	28	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	30			30	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	36	1		37	
Adjoint administratif	23.97	1		24.97	2
<b>sous total filière administrative</b>	<b>181.97</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>182.97</b>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Directeur général des services techniques	1			1	
Ingénieur général	1			1	
Ingénieur en chef	1			1	
Ingénieur hors classe	1			1	
Ingénieur principal	8	1		9	0
Ingénieur	7		1	6	
Technicien principal de 1ère classe	7		1	6	
Technicien principal de 2ème classe	6		1	5	
Technicien	4	1		5	
Agent de maîtrise principal	21			21	
Agent de maîtrise	7	5		12	
Adjoint technique principal de 1ère classe	24		2	22	
Adjoint technique principal de 2ème classe	108		3	105	

Accusé Réception en Préfecture :  
 094-219400801-20220323-lmc1H9433H1-DE  
 Date de réception en Préfecture : 29/03/2022  
 Date de Publication : 31/03/2022

Adjoint technique	41.6			41.6	1
<b>sous total filière technique</b>	<b>237.6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>236.6</b>	
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	2			2	
Assistant socio-éducatif	4.5			4.5	1
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	10			10	
Educateur de jeunes enfants	14			14	
Agent social principal de 1ère classe	5		1	4	
Agent social principal de 2ème classe	29			29	
Agent social	36	1		37	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	17			17	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	2			2	
<b>sous total filière sociale</b>	<b>119.5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>119.5</b>	
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
Cadre supérieur de santé	0			0	
Cadre de santé de 1ère classe	1			1	
Infirmier en soins généraux hors classe	6			6	
Infirmier en soins généraux de cl sup	0			0	
Infirmier en soins généraux de cl normale	2			2	
Puéricultrice hors classe	1			1	
Puéricultrice de classe supérieure	1			1	
Puéricultrice de cl normale	2			2	
Psychomotricien hors classe	1			1	
Psychomotricien de cl sup	0			0	
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère cl	43			43	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	21			21	
<b>sous total filière médico- sociale</b>	<b>78</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>78</b>	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Conservateur en chef des bibliothèques	1			1	
Attaché principal de conservation du patrimoine	3			3	
Attaché de conservation du patrimoine	0			0	
Bibliothécaire principal	1			1	
Bibliothécaire	1			1	

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220323-lmc1H9433H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 29/03/2022  
Date de Publication : 31/03/2022

Assistant de conservation principal de 1ère classe	9			9	
Assistant de conservation principal de 2ème classe	5			5	
Assistant de conservation	8			8	
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	3			3	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	3			3	
Adjoint du patrimoine	1			1	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème cat	1			1	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	5.38			5.38	1
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	9.28			9.28	8
Assistant d'enseignement art. pal 1ère classe	8.41			8.41	7
Assistant d'enseignement art. pal 2ème classe	12.38			12.38	22
Assistant d'enseignement artistique	1.89			1.89	3
<b>sous total filière culturelle</b>	<b>73.34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>73.34</b>	
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Animateur principal de 1ère classe	3			3	
Animateur	1			1	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0			0	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	3			3	
Adjoint d'animation	3		1	2	1
<b>sous total filière animation</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	
<b>FILIERE POLICE</b>					
Directeur de police municipale	0			0	
Chef de service de PM pal de 1ère cl	1			1	
Brigadier chef principal	9			9	
Gardien - Brigadier	12			12	
<b>sous total filière police</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>729.41</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>728.41</b>	

<b>EMPLOIS NON CITES</b>					
	Postes budgétaires 01/12/2021	création	suppression	16/03/2022	Temps non complet
Animateur Passeport loisirs	11			11	
PEC	1			1	
Intervenants scolaires	6			6	
Psychologue crèche	2			2	1
Psychologue vie sociale	2			2	

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220323-lmc1H9433H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 29/03/2022  
Date de Publication : 31/03/2022

Pédicure	1			1	
Médecin	3			3	
Médiathèque	2			2	
Apprentis	5			5	
Assistants maternelles	1			1	
Directeur de régie	1			1	
Placier	2			2	
Emplois besoin occasionnel A	2			2	
Emplois besoin occasionnel B	2			2	
Emplois besoin occasionnel C	6			6	
Emplois besoin saisonnier	10			10	
<b>total</b>	<b>57</b>			<b>57</b>	

ARTICLE II : les emplois de catégorie A comptabilisés à l'article 1, n'ayant pu être pourvus par un fonctionnaire et pour lesquels les besoins du service ou la nature des missions le justifient, sont pourvus par des agents non-titulaires au titre de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique :

<b>EMPLOIS POURVUS PAR DES NON TITULAIRES DE CATEGORIE A</b>	<b>GRADE</b>	<b>REMUNERATION MAXIMALE</b>
DGA jeunesse et vie sociale	DGA	IB 1027 / IM830
Manager centre ville - Responsable du service Développement économique	Attaché	IB 821 / IM 673
Responsable service logement	Attaché	IB 821 / IM 673

ARTICLE III : Précise que les dépenses seront prélevées sur les crédits relatifs aux dépenses de personnel – chapitre 012.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*